



## Condamnation de l'employeur

Par **rehad**, le **22/06/2017** à **10:45**

bonjour,

j'ai eu par jugement de cours d'appel le bénéfice de salaire payables par les AGS et la production de documents afférents.

La société condamnée est actuellement en redressement judiciaire et le mandataire à sommé le gérant sur la production de ces documents;

ma question est la suivante pour qu'elle raison le mandataire qui est devenu gérant de la société ne peut il pas obtenir ces documents sans le gérant à propre m'en dit si je n'obtiens pas ces documents ordonnés par le juge d'appel puis-je bénéficier du paiement par les AGS alors que l'employeur ne donne pas les documents

merci de votre aide